



AUCHAN
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris

Le 24.09.2025

Le Tribunal administratif de Lille vient de rendre sa décision concernant le Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) mis en place par Auchan à la suite de sa restructuration, entraînant la suppression de 2 389 postes dans différentes entités du groupe.

Depuis l'annonce de ces suppressions de postes, la CFDT s'est mobilisée et a alerté partout où cela a été possible en France mais également en interpellant les députés et les sénateurs.

La CFDT Auchan n'a pas signé l'accord de méthode relatif à ce PSE, et ce notamment pour des raisons que le Tribunal administratif de Lille a également relevées dans son jugement.

Néanmoins, la CFDT a signé l'accord du PSE, ce qui a permis d'obtenir pour les salariés des indemnités et des dispositifs de formation supérieurs au minimum légal.

La décision du Tribunal administratif de Lille porte essentiellement sur la forme du PSE (l'accord de méthode).

Celui-ci rappelle que la DREETS (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) de Lille avait validé le dispositif.

En annulant le PSE, le Tribunal remet donc en cause cette validation par la DREETS, et par extension la méthodologie Auchan.

A ce stade nous ne savons pas encore tous les effets que cela induit, la CFDT Auchan restera vigilante et pleinement mobilisée afin de défendre les intérêts des salariés.

Les Délégués Centraux

G. Monnier : ARE

R. Carette : ARE

F. Alliata : ARS/ARA

Contact Presse :

Gilles Martin

Délégué Syndical Retail

CFDT Auchan France

cfdtauchan50@hotmail.fr